



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS NUMÉRO

402-25-2024, 414-02-2024, 422-02-2024, 445-00-2024 et 446-00-2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière, que le conseil municipal de McMasterville a adopté :

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024 les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 402-25-2024** amendant le règlement numéro 402-00-2013 sur la tarification des services municipaux concernés pour l'année 2025;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 414-02-2024** amendant le règlement numéro 414-00-2018 sur l'utilisation et la distribution de l'eau afin de modifier les modalités d'acquisition relatives aux compteurs d'eau;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 422-02-2024** amendant le règlement numéro 422-00-2020 sur la gestion contractuelle afin de prévoir des mesures favorisant les biens et services québécois ou autrement canadiens;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 445-00-2024** sur la régie interne des séances du conseil municipal de la Ville de McMasterville;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 446-00-2024** visant à interdire la distribution de sacs de plastique et de certains articles à usage unique sur le territoire de la Ville de McMasterville.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux bureaux de la Ville sis au 255, boulevard Constable, à McMasterville, durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À McMASTERVILLE, ce 5^e jour du mois de décembre 2024.

Directrice des Services juridiques
et greffière,

Me Marie-Josée Bédard